

PROVINCE DE QUÉBEC
MRC DE BONAVENTURE
VILLE DE PASPÉBIAC



**AVIS DE PUBLICATION
DU RÈGLEMENT NUMÉRO 2017-448
CONCERNANT LE MODE DE CONVOCATION DES ASSEMBLÉES EXTRAORDINAIRES**

AVIS PUBLIC est par la présente donné que le conseil de la Ville de Paspébiac a adopté, à sa séance ordinaire du 14 août 2017, le règlement numéro 2017-448 ;

QUE le règlement numéro 2017-448 a pour objet de modifier le règlement numéro 2013-374 pour permettre la convocation des assemblées extraordinaires par courriel ;

QUE ce règlement est disponible pour consultation au bureau de la Ville de Paspébiac ;

QUE conformément aux *articles 361 et 362 de la Loi sur les cités et villes*, ce règlement entre en vigueur le jour de sa publication par un avis public signé par le greffier.

Donné à Paspébiac, ce 29^e jour du mois d'août 2017.

Me Karen Loko
Greffière